



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Montant des pensions

Question écrite n° 49018

Texte de la question

Mme Martine Aurillac souhaiterait appeler l'attention de M. le ministre delegue a la cooperation sur la situation difficile des retraites francais dont les pensions sont versees par les caisses de retraite d'Etats africains de la zone franc. La devaluation du franc CFA, intervenue le 12 janvier 1994 a l'instigation de la France, a reduit brutalement le pouvoir d'achat d'environ 3 000 retraites francais. Tous les autres acteurs economiques concernes (Etats africains, entreprises et salaries francais expatries...) ont recu compensation de la France pour le prejudice qu'ils ont subi, sauf ces personnes. Par ailleurs, leurs difficultes sont souvent aggravees par l'incapacite des organismes africains d'honorer leurs engagements. Deja, le Congo ne verse plus de pensions depuis debut 1995. Et d'autres Etats risquent de connaitre des situations analogues. De fait, depuis trois ans, nombre de ces retraites vivent avec des revenus derisoires parfois inferieurs au minimum vieillesse. Ils ont perdu la moitie de leurs pensions ou rentes. Les quelques dispositions prises, et en particulier l'allocation exeptionnelle mise en oeuvre a partir du 4 octobre 1994, restent insuffisantes pour resoudre ce dossier au fond. Le mediateur de la republique en a d'ailleurs regulierement informe le Gouvernement. Aussi lui demande-t-elle quelles mesures urgentes le Gouvernement entend prendre pour repondre aux attentes de nos compatriotes.

Texte de la réponse

Des la devaluation du franc CFA, l'AGACO, association des anciens du Gabon et de l'Afrique centrale et occidentale, a appele l'attention du ministere de la cooperation sur la situation des Francais qui, ayant accompli tout ou partie de leur carriere en Afrique, ont des difficultes, d'une part, pour percevoir les pensions de retraite qui leur sont dues par les caisses locales de protection sociale, d'autre part, pour compenser la baisse de revenus consecutive au changement de parite. Tres rapidement apres le reajustement monetaire du franc CFA, et suite a ses interventions, le Gouvernement a pris des mesures exceptionnelles pour en compenser au moins partiellement les effets a l'egard des ressortissants francais pensionnes des regimes de securite sociale africains confrontes a des difficultes economiques particulieres. En dehors de certains dossiers bien repertories et en nombre limite, c'est aujourd'hui chose faite. Par ailleurs, M. le Premier ministre a confie a une mission tripartite d'evaluation (Inspection generale des affaires sociales, ministere des affaires etrangeres, ministere de la cooperation) le soin de faire le point sur les problemes rencontres par les retraites et futurs retraites francais ayant cotise ou cotisant aux organismes africains. Cette mission, dirigee par l'IGAS (M. Leroy), s'est rendue dans six pays : Gabon, Cote d'Ivoire, Senegal, Congo, Mali et Cameroun et son rapport a ete remis a M. le Premier ministre et aux ministres concernes. Les conclusions a tirer de ce rapport ont fait l'objet d'une concertation interministerielle qui a permis de retenir une partie des propositions avancees. En ce qui concerne les eventuels beneficiaires de la mesure exceptionnelle decidee en 1994, quelques dossiers etaient en souffrance, etant notamment arrives hors delai. Sans remettre en cause les principes arretes a l'epoque, ces dossiers devraient, dans les prochaines semaines, etre examines en ne tenant pas compte de la date limite. A moyen terme, il convient d'agir sur differents registres afin de securiser au maximum les droits de nos compatriotes sans que ceci se traduise par une charge supplementaire sur le regime general de la securite sociale. Devrait donc etre mise en place la centralisation des retraites ayant cotise en Afrique a partir des

informations provenant des caisses francaises et des caisses africaines. Ceci permettra de mieux connaitre l'ampleur du probleme et d'intervenir aupres de nos partenaires avec plus d'efficacite. Afin de realiser une totalisation des cotisations (prise en compte des annees travaillees en Afrique dans le calcul des pensions), la reflexion sera poursuivie pour faciliter la fourniture des documents necessaires par les anciens cotisants des caisses africaines. M. le ministre du travail et des affaires sociales devrait ecrire a ses homologues africains pour les sensibiliser au probleme des retraites francais et cette question est d'ores et deja systematiquement abordee lors des deplacements ministeriels en Afrique. Enfin une aide a la reorganisation des caisses de retraite africaines sera proposee a nos partenaires, qui completera l'action initiee dans le cadre de la CIPRES. Parallelement, les personnes actuellement en activite seront systematiquement encouragees a souscrire une assurance volontaire, des lors que, dans les pays concernes, la remise en ordre des systemes africains de retraite constitue une tache difficile et certainement longue. Certes, ces mesures ne resoudront pas l'ensemble des problemes mais elles sont une etape dans la voie d'une amelioration de la situation de nos compatriotes ayant cotise a des caisses de retraite africaines.

Données clés

Auteur : [Mme Aurillac Martine](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49018

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1015

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1354